

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 mars 2020

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.604

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 6 mars dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] je veux connaître les cibles d'inscription du ministère pour chaque université pour le programme des infirmières praticiennes spécialisées (IPS) pour l'année 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 (données annuelles). Si ces données ne sont pas disponibles sous forme de tableau, je veux obtenir copie des lettres envoyées à ce sujet à chaque université. » (*sic*)

Nous vous communiquons, sous l'onglet 1, le document répondant à votre demande d'accès que nos recherches ont permis de repérer.

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 20-CP-00017-46